

Une agriculture respectueuse de la faune sauvage

Point de vue



Depuis 1992, l'agriculture suisse mise davantage sur l'écologie. Amélioration de la fertilité du sol et de la salubrité de l'eau, traitement plus respectueux des animaux de rente et diversité croissante des petits êtres vivants, tels sont les résultats tangibles de cette mutation. Pour les espèces sauvages, le revirement de tendance n'est pas encore là: la moitié des espèces d'oiseaux des terres cultivées continuent d'être menacées. Les objectifs écologiques de l'agriculture suisse ne sont pas encore atteints.

La Station ornithologique suisse s'engage donc en faveur d'une agriculture respectueuse de la faune sauvage et s'est fixé les objectifs suivants:

- Les exploitations agricoles utilisent les terres cultivées de sorte que les espèces sauvages typiques des zones agricoles puissent mener une existence durable sous forme de populations viables.
- Les paiements directs écologiques et les contributions pour label de qualité récompensent la promotion ciblée de la diversité des espèces sur les terres cultivées et constituent une part notable des revenus paysans.
- Il en résulte pour la population un environnement plus vivant et plus sain, riche en paysages propices à la découverte et à une meilleure qualité de vie.

POINT DE VUE

Agriculture



Station ornithologique suisse de Sempach



Une agriculture respectueuse de la faune sauvage

Exploiter les terres cultivées en respectant la faune assure la survie à long terme des espèces animales typiques.

qui complètent le système des dispositions légales (prestations écologiques requises) ainsi que des incitations financières de l'OPD et de l'OQE.

1. L'agriculture respectueuse de la faune sauvage se fonde sur trois piliers :

- Les animaux ont besoin d'un environnement sain. Les prestations écologiques requises garantissent une utilisation responsable de substances telles que fertilisants et produits phytosanitaires.
- Les animaux ont besoin d'abris, de nourriture et de sites propices à la reproduction. L'ordonnance sur les paiements directs (OPD) et l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) fournissent des incitations à la création de surfaces de compensation écologique de haute qualité.
- Les animaux sauvages doivent être ménagés sur les surfaces cultivées. Les méthodes de culture et de récolte respectueuses de la faune ne doivent pas être préjudiciables aux animaux ni à leurs petits.

2. Outre la production de denrées alimentaires saines, la promotion de la diversité des espèces doit devenir un élément clé de l'agriculture suisse, ce qui permettra d'accroître la valeur ajoutée du secteur agricole national.

3. La mention « respectueux de la faune sauvage » fait partie intégrante des labels existants

4. Les consommateurs auront ainsi la certitude que les aliments sont produits d'une manière qui tienne compte aussi bien des exigences des animaux de rente que de celles de la faune sauvages. Les paysages attrayants, importants pour les loisirs et le tourisme, seront préservés, valorisés ou créés.

5. Une agriculture respectueuse de la faune sauvage peut être réalisée et financée, dans la mesure où les possibilités légales et politiques offertes notamment par l'OQE sont parfaitement utilisées. Les paiements directs écologiques récompensent des prestations en faveur de l'économie générale et ayant un impact positif sur la biodiversité. Ce système accroît l'efficacité des ressources fédérales affectées à une agriculture écologique et durable.

6. Les oiseaux sont des indicateurs particulièrement pertinents de la diversité des espèces et de la qualité de l'habitat. Ils ont des exigences relativement grandes en matière d'espace vital. Sur le plan du contrôle des résultats, la présence d'espèces typiques des terres cultivées révèle si les objectifs d'une agriculture respectueuse de la faune sauvage ont été atteints. Les effectifs d'oiseaux peuvent être recensés sur une grande échelle, selon des méthodes simples et fiables.

Vision d'avenir

En revitalisant l'espace agricole, les paysans suisses peuvent créer des valeurs durables pour la nature et le paysage. L'avenir de la faune sauvage sur les terres cultivées est assuré, si des surfaces de compensation écologique de haute qualité voient le jour sur au moins 15% de la surface agricole utile et si des modes d'exploitation et de récolte respectueux sont utilisés sur les surfaces de production. En guise de mesure d'accompagnement, il conviendrait de renaturer les eaux courantes et d'entretenir à bon escient les lisières de forêt. Le produit agricole qu'est la biodiversité fournit à l'agriculture une source de revenus à part entière.

Moyens

- La compensation écologique est le pilier d'une agriculture respectueuse de la faune sauvage. Exemple: sur des prés fleuris à fauche tardive, les oiseaux nichant au sol peuvent élever leurs petits sans problème.
- Des formes d'exploitation adaptées permettent aussi aux oiseaux de survivre sur les surfaces de production. Exemple: l'ensemencement clairsemé de céréales crée des sites de nidification pour l'alouette des champs.
- Une offre riche en surfaces écologiques permet la mise en réseau des écosystèmes, si bien que les animaux sauvages peuvent utiliser l'intégralité des terres cultivées.
- Les produits labellisés de haut niveau écologique garantissent une alimentation irréprochable issue de terres cultivées dans le respect de la faune sauvage.





La Station ornithologique suisse de Sempach

- reconnaît et apprécie les prestations écologiques supplémentaires fournies par les agriculteurs,
- conseille les agriculteurs dans la mise en œuvre de mesures de compensation écologique dans le cadre de l'OPD et de l'OQE,
- aide au développement et à l'expérimentation de formes d'exploitation agricole pratiques et respectueuses de la faune sauvage,
- contribue à l'élaboration de critères de respect de la faune sauvage pour la labellisation de produits,
- offre, avec la surveillance de l'avifaune dans les zones cultivées, un instrument permettant de mesurer avec efficacité l'impact des mesures de respect de la faune sauvage.

L'agriculture

- mise sur la multifonctionnalité ancrée dans la Constitution et produit aussi bien des denrées alimentaires que de la biodiversité,
- encourage la diversité de la faune et de la flore typiques des terres cultivées, par le biais de surfaces de compensation écologique de haute qualité et de méthodes culturales appropriées,
- renforce la formation agricole dans son orientation écologique et enseigne des méthodes respectueuses de la faune sauvage.

Les pouvoirs publics

- veillent à un transfert progressif des paiements directs généraux vers les paiements directs écologiques,
- associent davantage les paiements directs écologiques avec les exigences écosystémiques d'espèces menacées et typiques des terres cultivées et assurent ainsi une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources fédérales,
- harmonisent les dispositions légales (agriculture, protection de la nature, forêts, protection des eaux) et créent une marge d'aménagement régional,
- soutiennent les modèles et projets de promotion et de commercialisation de produits régionaux issus d'une production écologique.



Contact

Station ornithologique suisse
CH-6204 Sempach
Tél +41 41 462 97 00
Fax +41 41 462 97 10
info@vogelwarte.ch
www.vogelwarte.ch

